

## Les appellations d'origine protégées au chevet du pré-verger

Les différentes appellations contrôlées (AOC) reconnaissent, depuis longtemps, les valeurs du verger de haute tige pour la qualité des produits cidricoles, pour l'identité culturelle et paysagère, et pour la préservation des savoirs des producteurs. Un verger est considéré de haute-tige si la densité des arbres est inférieure à 280 arbres par ha, avec un écartement minimal de 5 m entre les arbres. Les arbres disséminés (isolés) comptent forfaitairement pour 142 m<sup>2</sup>.

Le cahier des charges de l'AOC « Calvados » impose que les fruits mis en œuvre par site de production proviennent **au moins de 35% en surfaces de vergers haute tige**, sachant que le rendement maximum pour un verger basse tige est de 35 tonnes/ha et de 25 tonnes/ha pour un verger haute tige. Pour le cidre du Cotentin, dernière-née des appellations, le verger haute tige doit représenter au moins 30% de la surface du verger.

Concernant l'AOC « Poiré de Domfront », tous les vergers de poiriers doivent être conduits en haute tige avec une densité maximum de 150 arbres par hectare. L'AOC « kirsch de Fougerolles » exige une proportion minimale de 50% de cerisiers de haute tige et une densité inférieure ou égale à 100 arbres/ha.

Le verger haute tige conserve aussi de nombreuses variétés de pomme avec une forte proportion de variétés amères et douces-amères.

Le recensement agricole de 2010 indique que 11 650 exploitations agricoles possédaient 732 000 pommiers de haute tige en Basse-Normandie.

Contact : INAO délégation Ouest – 6 rue Fresnel, 14000 Caen – Tel : 01 73 30 38 00  
<https://www.inao.gouv.fr/> - [www.cidrecotentin.fr/](http://www.cidrecotentin.fr/)



## Un atelier de jus de pomme collectif dans le Nord Aveyron



Yannick Hardiviller est paysan dans le nord du département de l'Aveyron, près de Conques. Installé en apiculture, il diversifie très vite ses activités : petit troupeau mouton, fabrication de glaces, de sorbets et de savons, bière.

Constatant les fruits perdus au pied des fruitiers de plein vent, il (co-)initie le projet de création d'un atelier mobile collectif de fabrication de jus de pommes en 2013. Cet atelier a été entièrement autofinancé par l'association « Les amis du verger », créée pour l'occasion. Elle compte aujourd'hui 350 adhérents (agriculteurs, habitants...) En 2015, l'association a pressé 40 tonnes de

pommes, principalement destinés Si la majorité des adhérents font leur propre consommation.

2017 a été l'année de la noix : l'achat d'une énoiseuse (investissement collectif de 25 000 €) pour produire facilement de l'huile de noix et des cerneaux.

Yannick est l'un des 12 agriculteurs qui commercialise son jus de pomme. Yannick vend 500 à 2 000 litres de jus par an (3,5 €/L). La pomme contribue à élargir sa gamme de produits : mélange jus (pomme-framboise, pomme-groseille) et sorbet aux pommes.

Yannick produit aussi 100 kg de purée et de sorbet grâce à une presse à châtaigne de l'association. Il écoule tous ces produits à base de fruits aux clients de son restaurant estival, ouvert en 2016.

Yannick ne possède aucun arbre fruitier. Il pratique le glanage et donne en retour quelques bouteilles de jus de pommes aux propriétaires. Il est possible de récolter à la main environ 30 kg/heure.

Le pressage revient à 85 centimes par litre, dont 40 centimes pour la bouteille (avec un taux de recyclage est d'environ 45%). Les apporteurs de pommes contribuent au fonctionnement de l'atelier. Toute cette dynamique de mise en place d'outils collectifs redonne une valeur économique aux pommiers, châtaigniers et noyers. Les arbres fruitiers sont replantés : plus de 1 200 arbres en 5 ans. Greffés par un pépiniériste local, les variétés locales sont remises en scène. Des formations à la taille et au greffage sont aussi organisées tout au long de l'année.

Contact : Alain Tovar – tél. 06 89 12 99 13 – [tovar.alain@gmail.com](mailto:tovar.alain@gmail.com)  
<http://lesamisduverger12-gmail-com.asso-web.com/contact.php>

## Des vergers villageois dans le PNR du Haut-Languedoc



8 communes du PNR du Haut-Languedoc ont implanté des vergers de pommiers porteurs de variétés de terroir. En moyenne, 15 pommiers par verger villageois (environ 500 m<sup>2</sup>). Ces plantations font suite à un inventaire du patrimoine fruitier achevé en 2013 par l'association gardoise « Fruits Oubliés ». Sur les 43 variétés identifiées de tradition locale, 5 variétés méritantes ont été retenues : pour être replantées : Milharenque, Reinette de Marso, Pomme de Rouairoux, Janissole, Cœur de Bœuf. Non clôturés, entretenus par l'association pomologique locale « Les saisons de la Vallée », ces vergers sont librement accessibles.

Les enfants participeront demain à la récolte des pommes et à la fabrication du jus de pomme. Une belle initiative pour sensibiliser, par l'expérience directe et collective depuis le greffage jusqu'à la dégustation, les enfants à la préservation du patrimoine fruitier.

Contacts : Saisons de la Vallée - Thierry Doenlen - 06 04 14 18 01 ;  
PNR du Haut-Languedoc – Laurie Joubert : [agriculture@parc-haut-languedoc.fr](mailto:agriculture@parc-haut-languedoc.fr)

## Des associations arboricoles dans le PNR des Vosges du Nord

Vous venez d'acquérir un verger ancien, et souhaitez l'entretenir, mais vous manquez de connaissances en arboriculture... Vous souhaitez planter un verger, mais vous avez besoin de conseils sur les variétés les plus adaptées au sol, climat... Vous êtes un arboriculteur expérimenté et vous souhaitez échanger avec d'autres personnes sur ce sujet inépuisable...



Les associations et syndicats arboricoles locales peuvent vous aider. Le parc naturel régional n'en compte pas moins d'une quarantaine. Chacune propose des activités variées, parmi lesquelles la formation, la possibilité de transformer ou de commander des plants d'arbres fruitiers à tarif préférentiel, et avec l'assurance du bon état sanitaire des plants. N'hésitez pas à les contacter pour avoir plus d'informations, ils vous conseilleront dans vos choix. Le site Internet du parc permet de trouver l'interlocuteur à même de répondre aux attentes et besoins des habitants.

Pour en savoir plus : <http://vergers.parc-vosges-nord.fr/association>



Solagro – 75, voie du TOEC - CS 27608 - 31076 Toulouse Cedex 3  
Tél. : + 33 (0)5 67 69 69 69 • [www.solagro.org](http://www.solagro.org) • mél : [solagro@solagro.asso.fr](mailto:solagro@solagro.asso.fr)

